

C.C.A.S. de SENS

**SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 7 MARS 2023**

Délibérations

EXTRAIT**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****C.C.A.S****DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SENS****Séance**du **SEPT MARS DEUX MILLE VINGT TROIS****Objet de la Délibération :**Budget Principal – Vote du
Budget Primitif 2023

N° 2023 / 02

Présents :Madame Ghislaine PIEUX, Vice-Présidente,
Madame Murielle BLIN, Madame Mireille DUPRÉ, Madame Alin-Rose
KPAKPA, Monsieur Charles-Hervé MOREAU, Madame Josiane
SARRAZIN, membres.**Absents excusés :**Monsieur Paul-Antoine de CARVILLE, Président,
Madame Marie-Christine ALAMARGOT, Monsieur Pierre BARATTE,
Madame Anne DANJOU, Madame Mathilde HEROUART, Monsieur
Nicolas PICHARD, membres.Nombre de Membres
en exercice : 12
Qui ont pris part à la
délibération : 6

- Présents : 6
- Absents : 6
- Pouvoirs : 0

Date de Convocation :

3 mars 2023

Suite à une première convocation à une séance du Conseil d'administration du 2 mars 2023, pour laquelle le quorum requis n'a pas été atteint, une nouvelle séance a lieu ce jour et la délibération suivante est soumise au vote des membres présents.

Concernant le Budget Principal, le projet de Budget Primitif 2023 a fait l'objet d'un rapport de présentation détaillé et s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

- Une section de fonctionnement d'un montant de 1757 850 €
- Une section d'investissement d'un montant de 56 670 €

Soit un budget global s'élevant à 1814 520 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.121-29 ; L ;2311-1 et suivants ; L.2312-1 et suivants ; L.2313-1 et suivants,


Les membres du conseil :

- Votent à l'unanimité le budget primitif 2023 tel que proposé,
- Disent que le budget est voté par chapitre,
- Chargent le Président de notifier ces décisions aux services préfectoraux

Publié le : 9 mars 2023

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Pour le Président du C.C.A.S.,
et par délégation de signature,
Le Vice-Président,


Ghislaine PIEUX

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****C.C.A.S****DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SENS****Séance**du **SEPT MARS DEUX MILLE VINGT TROIS****Objet de la Délibération :**Budget Annexe de la Réussite
éducative – Vote du Budget
Primitif 2023

N° 2023 / 03

Nombre de Membres
en exercice : 12
Qui ont pris part à la
délibération : 6

- Présents : 6
- Absents : 6
- Pouvoirs : 0

Date de Convocation :

3 mars 2023

Publié le : 9 mars 2023

Présents :Madame Ghislaine PIEUX, Vice-Présidente,
Madame Murielle BLIN, Madame Mireille DUPRÉ, Madame Alin-Rose
KPAKPA, Monsieur Charles-Hervé MOREAU, Madame Josiane
SARRAZIN, membres.**Absents excusés :**Monsieur Paul-Antoine de CARVILLE, Président,
Madame Marie-Christine ALAMARGOT, Monsieur Pierre BARATTE,
Madame Anne DANJOU, Madame Mathilde HEROUART, Monsieur
Nicolas PICHARD, membres.

Suite à une première convocation à une séance du Conseil d'administration du 2 mars 2023, pour laquelle le quorum requis n'a pas été atteint, une nouvelle séance a lieu ce jour et la délibération suivante est soumise au vote des membres présents.

Concernant le Budget Annexe de la Réussite éducative., le projet de Budget Primitif 2023 a fait l'objet d'un rapport de présentation détaillé et s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

- Une section de fonctionnement d'un montant de 183 900 €
- Une section d'investissement d'un montant de 4 770 €

Soit un budget global s'élevant à 188 670 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.121-29 ; L ;2311-1 et suivants ; L.2312-1 et suivants ; L.2313-1 et suivants,

Les membres du conseil :

- Votent à l'unanimité le budget primitif 2023 tel que proposé,
- Disent que le budget est voté par chapitre,
- Chargent le Président de notifier ces décisions aux services préfectoraux



Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Pour le Président du C.C.A.S.,
et par délégation de signature,
Le Vice-Président,

Christiane PIEUX